

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT NOVEMBRE (07/11/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS : 25**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES : 6**

M. Jérôme POUGNAND (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

Mme Danièle SCHATTEL (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS : 2**

M. Franck BOUSQUET, M. DUPARC Robert, **Conseillers municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

## FINANCES

05 – 07 novembre 2024

### **5. Décision Modificative n°1 – Exercice 2024 – Budget Principal**

Rapporteur : Monsieur PORTES

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

**Vu** l'instruction budgétaire M57 applicable au budget principal de la commune de Moissac,

**Vu** la délibération n° 20 du Conseil Municipal du 09 avril 2024 portant vote du budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget principal de la ville de Moissac,

**Considérant** qu'il y a lieu d'affiner les prévisions budgétaires 2024 du budget principal de la ville de Moissac, et de procéder à des transferts de crédits entre chapitres,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ADOpte** la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 sur le budget principal de la ville de Moissac, équilibrée à 88 505 € en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement, comme suit :

Décision modificative n° 1 - 2024											
Investissement											
Dépenses					Recettes						
Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM	Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM		
Ajustement des crédits d'investissement											
TOTAL					-	TOTAL					-
DONT DEPENSES D'ORDRE					-	DONT RECETTES D'ORDRE					-
DONT DEPENSES REELLES					-	DONT RECETTES REELLES					-
Fonctionnement											
Dépenses					Recettes						
Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM	Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Montant DM		
Ajustement des crédits de fonctionnement											
011	60632	213	Petits matériels	1 000,00 €	73	73141	01	Taxe sur la conso. électrique finale	3 500,00 €		
011	60532	4221	Petits matériels	1 000,00 €	74	741123	01	Dotation de solidarité urbaine	67 000,00 €		
011	615231	845	Entretien, réparation voirie	58 000,00 €	74	741127	01	Dotation nat. de péréquation des com.	18 000,00 €		
011	62878	020	Remboursement frais à des tiers	25 000,00 €	75	75888	020	Autres (PAS)	5,00 €		
65	65888	020	Autres (PAS)	5,00 €							
65	6542	01	Créances éteintes	3 500,00 €							
TOTAL					88 505,00 €	TOTAL					88 505,00 €
DONT DEPENSES D'ORDRE					-	DONT RECETTES D'ORDRE					-
DONT DEPENSES REELLES					88 505,00 €	DONT RECETTES REELLES					88 505,00 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public, l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme  
Moissac, le 08 novembre 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :